

Réunion du Conseil Municipal du 24 février 2017

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 24 février à 20h30. Mme Stéphanie Granet, M. Jacques Barraud et Didier Vigier étaient excusés. Madame Granet ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice Douix.

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Les comptes de gestion établis par le Trésorier étant conformes ont été votés à l'unanimité.

Les comptes administratifs, hors de la présence du Maire ont été votés par le conseil municipal à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT COMMISSION AIDE SOCIALE

Dans un souci de discrétion, le Conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour mandater les dépenses à hauteur de la somme inscrite au budget. Le montant des aides individuelles attribuées sera bien évidemment discuté en amont en concertation avec les membres de la commission d'aide sociale.

CITES DE CARACTERE

Le conseil municipal valide l'avenant n° 1 de 4 925 € HT sur le lot N° 2.

MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal accepte la modification de statuts de la Communauté de Communes portant sur la nouvelle dénomination, à savoir : BRIOUDE SUD AUVERGNE.

SCOT PAYS D'ISSOIRE

Suite à un courrier du 25 janvier 2017 reçu le 4 février, La commune de Blesle dispose de 3 mois à compter de la date de réception pour émettre un avis. Ce dernier étant seulement consultatif et au vu de l'absence d'impact, le conseil municipal décide de ne pas émettre d'avis, ce qui vaut acceptation.

DROITS DE PREEMPTION

Les biens cadastrés G 621 et G 566 sont laissés libre à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

- Régime indemnitaire des élus : depuis le 1^{er} janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué, le conseil municipal décide de se conformer aux nouvelles dispositions sans conséquence sur le budget.

- Le conseil municipal donne son accord sur une commande de 250 sacs shopping personnalisés au prix de 375 € HT à l'association Les Plus Beaux Villages de France.

- DETR 2017 : Le dossier étant complet, une consultation sera lancée auprès de Cabinets pour l'étude de faisabilité d'un Centre d'expression culturelle.

- Le maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du Président de l'Association Les Plus Beaux villages de France relatif à la qualité de l'accueil de la délégation japonaise à Blesle.
- Le conseil municipal donne son accord pour régler une cotisation de 60 € à l'Office de Tourisme du Brivadois.
- La date de la Commission des Finances est fixée au lundi 20 mars 2017 à 8 h 30
- La date de la réunion de Quartier « Ancienne gendarmerie » aura lieu le vendredi 10 mars à 18 h 30 à la Mairie
- La cérémonie de remise des diplômes « villes et villages fleuris » aura lieu le 22 mars 2017 à Lyon.
- Le conseil municipal réitère sa demande de classement commune touristique.